

Développement durable : « Le portage ne peut plus être effectué par des individualités » (M. Bernard)

News Tank Éducation & Recherche -
Paris - Actualité n°285536 - Publié le 07/04/2023 à 18:02

Imprimé par Xavier Teissedre - abonné #13929 - le 14/04/2023 à 09:19



Mathias Bernard, Michel Eddi et Denis Guibard - © D.R.

« Le portage au sein de nos établissements sur les problématiques de développement durable ne peut plus être simplement effectué par des individualités pionnières ou bien telle ou telle direction. Il faut que cela soit porté par l'établissement pour répondre à des enjeux de transversalité. Cette prise en compte suppose de transformer nos pratiques au quotidien et, potentiellement, la gouvernance de nos établissements. »

C'est ce que déclare [Mathias Bernard](#), président de l'Université Clermont Auvergne et de la commission de la transition écologique et sociétale de France Universités. Il s'exprime le 23/03/2023 dans le cadre de la cinquième édition d'Ecocampus organisée à l'Université Grenoble Alpes, lors d'une table ronde intitulée : « Quel portage politique de la transition dans les universités et les grandes écoles ? »

Pour [Michel Eddi](#), haut fonctionnaire au développement durable du MESR (Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche), « le rôle des gouvernances va être essentiel dans le portage. Ce projet doit être élaboré en totale autonomie et responsabilité par les directions d'établissements. Le MESR peut seulement avoir un rôle d'accompagnement, de soutien et de mise à disposition de moyens. »

« Ce thème, au-delà de la transformation de la société, appelle une modification profonde des cadres et outils de la politique publique, il faut apporter notre contribution à la refondation de ces outils », ajoute-t-il.

Sur la prise en compte de la transition écologique par le [Hcéres](#) (Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur), il indique : « Il faut également évaluer pour avoir un effet de retour sur les résultats. Le plan climat le prévoit. Le dialogue avec le Hcéres est lancé. Dans le référentiel d'évaluation des établissements, la transition écologique sera complètement prise en compte. »

**« L'enjeu est celui du passage à l'échelle et de la construction de politiques systémiques »
(Mathias Bernard)**

« Regarder en arrière sur une période de dix ans montre bien le chemin parcouru dans nos établissements, en relation avec une prise de conscience de l'urgence climatique et environnementale. Maintenant, l'enjeu est celui de la massification, le passage à l'échelle et la construction de politiques systémiques, transversales », déclare **Mathias Bernard**, président de la commission de la transition écologique et sociétale de France Universités.

Selon lui, le portage de ces thématiques doit associer différents niveaux :

- « Un portage stratégique à l'échelle de l'établissement : la question des transitions écologique et sociétale suppose une vision globale, devant s'inscrire dans les projets d'établissements. L'élaboration des schémas directeurs [demandés aux établissements dans le cadre du Plan climat-biodiversité et transition écologique du MESR] est un outil pour formaliser cette stratégie, puis la décliner en objectifs et en indicateurs.
- Il faut aussi un portage politique. Ce dernier est déjà incarné dans la majorité de nos établissements par un chargé de mission ou, de plus en plus, une vice-présidence. Cette visibilité est importante. Il est essentiel que ce portage politique soit aussi assuré par la présidence de l'établissement. »

« Il ne faut pas se contenter de mots et de plans d'action, mais entrer dans les faits avec un portage opérationnel. Il est important de travailler à la professionnalisation des équipes, et pas uniquement des équipes spécialement dédiées. L'enjeu de formation concerne tous les services de l'établissement. »

« On ne peut pas décider d'en haut »

Il aborde la question de l'arbitrage, sur des sujets qui « concernent l'ensemble des domaines d'activité d'un établissement et parfois doivent s'imposer à des composantes, des laboratoires, des services. Ces derniers, parfois, dans le modèle universitaire, ont une forte autonomie. »

« Il est essentiel aussi d'avoir un portage collectif face aux ambitions de transformation. On ne peut pas décider d'en haut, des choses qui irrigueraient l'ensemble. Il y a des milliers d'agents, de multiples composantes, plusieurs milliers d'étudiants : il est nécessaire d'embarquer toute une communauté. »

« Impliquer toutes les parties prenantes, y compris les moins convaincus » (Denis Guibard, CGE)

Denis Guibard, vice-président développement durable & RSE (Responsabilité sociétale des entreprises) à la CGE (Conférence des grandes écoles) déclare :

« L'ampleur de ces transformations et l'enjeu de leur appropriation et de leur application nécessitent d'impliquer toutes les parties prenantes, y compris les moins convaincus. Il faut prendre compte que la vérité ne vient pas seulement de quelques sachants, n'y d'en haut. »

« Il est donc important d'avoir cette démarche du ministère, autour de la suite du rapport de Jean Jouzel ['Sensibiliser et former aux enjeux de la transition écologique et du développement durable dans l'enseignement supérieur', remis à Frédérique Vidal, alors ministre de l'ESR, le 16/02/2022]. Des groupes de travail se sont réunis pour construire de nombreux éléments lors de quatre séquences de travail et la consultation de l'ensemble des acteurs de l'ESR, des personnels et étudiants a eu lieu. »

« Nous avons besoin de connecter encore plus ce qui est du ressort du régalién, de l'institutionnel, et ce qui se passe sur le terrain. Un cadrage du politique, au-delà de nos établissements, doit être opérationnalisable sur le terrain. C'est le rôle de l'ensemble des acteurs en présence, des associations, des réseaux, de faire ce lien. »

Formation pour l'ensemble des dirigeants d'établissements de la CGE

Denis Guibard déclare : « La formation de tous nos acteurs, et pas simplement de nos étudiants, est essentielle, à tous les niveaux. Avec la CGE (Conférence des grandes écoles), en partenariat avec le Campus de la transition et différents acteurs, dont le collectif Pour un réveil écologique, nous allons organiser une journée de formation pour l'ensemble des directeurs et directrices de nos établissements. Cela permet d'établir une base solide de compréhension, pour se garder d'un risque de greenwashing que nos étudiants et parties prenantes seraient très prompts à remarquer. »

Le Plan climat-biodiversité et transition écologique du MESR : « Une démarche globale pour engager des changements » (M. Eddi)



Plan climat-biodiversité et transition écologique de l'ESR - © MESR

Au cours de cette conférence, **Michel Eddi**, Haut fonctionnaire au Développement durable du MESR, évoque le plan Plan climat-biodiversité et transition écologique de l'ESR, transmis par le MESR aux opérateurs et daté de novembre 2022.

« Au moment où l'État décide de lancer une démarche globale de planification écologique, j'espère en tant que scientifique et citoyen que les éléments mis sur la table vont permettre d'engager des changements. »

« Pour avancer dans ces démarches, notre ministère et notre ministre, Sylvie Retailleau, avec sa conseillère, Jane Lecomte, a proposé un plan Climat-biodiversité à la demande de la Première ministre, qui dessine les premières étapes d'une feuille de route collective.

Dans cette démarche de changement d'échelle, je voudrais insister sur un chantier : le socle de compétences et de connaissance à donner à tous les étudiants de premier cycle, qui est lancé. Une consultation globale est en cours et j'invite tous à y contribuer. »

« Le ministère demande à tous les établissements d'ESR et, au-delà de ce périmètre institutionnel, à tous les établissements qui dépendent d'autres ministères, de se mettre en branle. »

Un cahier des charges pour le schéma directeur présenté fin avril

« Le schéma directeur est un levier de changement d'échelle qu'il faut promouvoir. Nous sommes en train de proposer un cahier des charges, décrivant ce que serait cette démarche, sur un mode d'accompagnement, pour que les acteurs puissent s'en saisir. »

Michel Eddi indique que le document pourrait être présenté avant fin avril 2023. Il ajoute que le plan climat stipule que ce schéma directeur doit être proposé par tous les établissements avant la fin de l'année 2024 et présenté devant leur CA (Conseil d'administration). Le suivi de ce schéma directeur fera l'objet d'une contractualisation à travers les COMP (Contrat d'objectifs, de moyens et de performance).

« L'ambition est de construire une trajectoire de transformation du fonctionnement et du cœur de métier de chaque établissement, sur la totalité de ses activités. Ce schéma directeur porte une dimension stratégique très forte et se distingue des feuilles de route ou autres documents stratégiques qui ont pu être produits ces dernières années. »

Ce plan d'action doit prendre en compte trois impératifs, comprenant des objectifs quantitatifs et qualitatifs. Ils concernent la limitation de :

- l'empreinte carbone des activités,
- l'empreinte énergétique des activités,
- l'empreinte environnementale des activités.

« Le schéma directeur sera un élément de dialogue avec le ministère pour porter les chantiers sur lesquels vous voulez avancer et qui pourront faire l'objet d'un soutien supplémentaire pour les engager et les réaliser. C'est donc sur un renforcement de la qualité du dialogue stratégique entre le ministère et les établissements qu'il faut s'appuyer. »

Mesure des objectifs de limitation d'émission de GES en discussion

Concernant la mesure et la quantification des émissions de GES (Gaz à effet de serre) pour se fixer des objectifs de diminution, Michel Eddi déclare :

« Pour les bilans d'émissions de GES, les méthodologies actuellement à disposition sont encore en développement et pour l'essentiel, pas adaptées au secteur de l'ESR (Enseignement supérieur et recherche).

Le plan Climat-biodiversité prévoit un chantier collectif pour définir un cadre et des outils, afin d'établir une méthode commune et faire des bilans comparables entre tous les établissements.

Cela permettra de tirer des leçons collectives pour comprendre quels sont les effets leviers les plus puissants. Mais aussi pour faire des sommations. Le MESR va lancer un groupe de travail pour savoir comment progresser dans cette démarche.

Ce n'est pas parce que, pour l'instant, nous ne disposons pas de cet outil que ceux qui ont commencé à faire des choses doivent s'arrêter. Nous allons faire ce travail en relation avec l'Ademe (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) et l'Amue (Agence de mutualisation des universités et des établissements d'enseignement supérieur ou de recherche et de support à l'enseignement supérieur ou à la recherche), le ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires et Labo 1point5. »

« Fortement engager les gouvernances des établissements »

« Le projet va, dans sa logique, fortement engager les gouvernances des établissements. Les objectifs que nous avons à tenir sont complexes et vont reposer sur des compromis et des éléments de décision qui doivent trouver la moins mauvaise réponse. Malheureusement, il n'existe pas de solution gagnant-gagnant. »

« Nous n'aurons jamais assez de moyens au regard des enjeux auxquels nous devons répondre, mais la meilleure manière de les augmenter est de développer des chantiers et des arguments qui nous permettront de convaincre au meilleur niveau les décideurs de soutenir ces actions. »

« Il est important qu'il y ait un soutien fort de l'État » (Mathias Bernard)

« Il existe un enjeu de gouvernance. Dans ces éléments de portage, nos universités sont des opérateurs publics. Autonomes, mais publics. Il est donc important qu'il y ait un soutien fort de l'État. Il y a aussi une question de politique européenne », ajoute Mathias Bernard.

« Du point de vue de l'État, on peut se réjouir de l'implication très nette de notre ministère sur ces questions, que ce soit le discours de la ministre le 20/10/2023 [en clôture du séminaire « Former à la transition écologique dans l'enseignement supérieur » organisé par le MESR à l'Université de Bordeaux], ou la publication en janvier du plan Climat-biodiversité. Tout cela permet d'accompagner les établissements dans les transformations et les mutations qu'ils doivent engager pour relever les défis des transitions."

© News Tank Éducation & Recherche - 2023 - **Code de la propriété intellectuelle** : « La contrefaçon (...) est punie de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende. Est (...) un délit de contrefaçon toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une oeuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur. »